



**Direction de la voirie et des déplacements**  
Service des canaux  
Service de la Navigation du Réseau Fluvial de la Ville de Paris

## AVIS À LA BATELLERIE

N° 2020/38

### CANAL DE L'OURCQ – BASSIN DE LA VILLETTE

Les usagers du réseau fluvial de la Ville de Paris sont informés de l'ouverture de la baignade en milieu naturel et de la cohabitation d'activités nautiques multiples dans le bassin de la Villette du samedi 18 juillet au dimanche 30 août 2020.

Il n'y aura pas d'arrêt de navigation mais durant cette période, les utilisateurs de la voie d'eau auront l'obligation d'observer une vigilance particulière sur la totalité du bassin de la Villette entre le pont de la rue de Crimée (P.K 0,786) et l'écluse 1-2 du canal Saint-Martin (P.K 0).

Il est rappelé à tous les conducteurs naviguant sur le canal de l'Ourcq à grand gabarit, et plus précisément sur le Bassin de la Villette, à Paris 19<sup>ème</sup>, que pour la sécurité de tous, il convient :

- de dévier la navigation aux bateaux en rive droite avec un alternat et priorité à l'avalant,
- de ne pas créer de remous dans la traversée du bassin,
- d'interdire la navigation aux bateaux de fret sur le bassin de la Villette aux heures d'ouverture au public de la baignade (11h00 à 21h00).

En cas de perte de contrôle d'un bateau, il est demandé à son conducteur d'utiliser les signaux sonores suivants :

- d'abord « 4 sons brefs » signifiant : « je ne suis pas maître de ma manœuvre »,
- suivis, si nécessaire, « d'une série de sons très brefs » signifiants : « danger imminent d'abordage ».

Le service des canaux remercie les usagers de leur compréhension pour la gêne qui pourrait leur être occasionnée.

Paris le 10 juillet 2020

L'Ingénieur en Chef  
Adjoint à la Cheffe du Service des Canaux

Patrick Duguet

